

A l'instigation de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce, les Échanges et le Développement) qui a recommandé aux États en développement la création de Sociétés d'Assurances de droit national afin de freiner la fuite des capitaux constitués par les primes d'assurances, la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAR) a vu le jour au Burkina Faso à l'instar des autres compagnies nationales.

La SONAR est née du transfert de portefeuille du Groupement Français d'Assurances (GFA) le 10 janvier 1974. Elle avait à sa création un capital de 80 000 000 de FCFA. A cette date, la société Nationale d'Assurances et de Réassurances était une société d'économie mixte avec une participation majoritaire de l'État.

- État 51%
- Étrangers 38%
- Nationaux 11%

En 1978, la SONAR a repris les portefeuilles des agences ci-après :

- Union des Assurances de Paris (UAP) ;
- Les Mutuelles du Mans ;
- Les AGF (Assurances Générales de France) ;
- Les MGF Accidents (Mutuelles Générales Françaises Accidents).

En 1994, dans le cadre d'un vaste programme de privatisation, l'Etat se désengage de la gestion et cède 26 % du capital prélevé sur ses parts au privé burkinabé, et 3 % au personnel de la SONAR. Ainsi, la SONAR fit l'objet d'une privatisation partielle et devient depuis le 24 février 1994, une société commerciale anonyme d'assurance privée burkinabé avec un capital de 240.000.000 FCFA. Ce capital fut porté à 480.000.000 FCFA en 1996, se décomposant comme suit :

- Privés Burkinabè 42%
- Sociétés Etrangères 33%
- Personnel SONAR 3%
- État 22%

En 1999, pour se conformer aux dispositions de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) notamment en ses articles 326 et 328, la SONAR s'est scindé en deux sociétés.

- SONAR-IARD, spécialisée en assurances dommages avec un capital de 720.000.000 FCFA
- SONAR-VIE, spécialisée en assurance vie, avec un capital de 500.000.000 FCFA.

Le 9 juillet 2008, le capital des deux sociétés a été doublé ; pour se conformer au règlement N° 001/CIMA/PCMA/CE/SG/2207 adopté par le Conseil des Ministres des Assurances (CMA) en date du 07 avril 2007. Ainsi nous avons :

- SONAR-IARD, capital 1.440.000.000 FCFA
- SONAR-VIE, capital 1.000.000 000 FCFA.

Les augmentations de capital ont été entièrement libérées.

Le Groupe SONAR est depuis le 1er avril 2000 membre du réseau International de AXA Corporate Solutions, groupe AXA qui est lui-même leader mondial dans le domaine des assurances.

Avec plus d'un quart de siècle d'existence, le Groupe SONAR bénéficie d'une solide expérience, d'un personnel hautement qualifié, d'un savoir-faire et du plus important portefeuille dans le secteur des assurances au Burkina Faso. Tout un ensemble d'éléments qui ont construit sa notoriété et confirmé sa position de leader du secteur des assurances au Burkina.

De 115 383 872 FCFA à la fin de sa première année d'exercice en 1974, le chiffre d'affaires annuel du Groupe SONAR est passé à 1 248 023 371 FCFA dix ans après en 1983 ; à 2 303 346 074 FCFA en 1993 et se situe à 5 274 088 175 en fin 2000. En 25 ans d'existence, le Groupe SONAR a investi plus de 4 milliards de FCA dans l'immobilier, contribué pour plus de 12 milliards au budget de l'Etat sous forme de divers impôts et taxes, payé plus d'un milliard de francs de commissions, réalisé un résultat net de près de 3 milliards de FCFA et distribué pour plus d'un milliard de francs de dividendes. Les provisions techniques du Groupe SONAR s'établissent au 31/12/2000 à 11 716 000 000 FCFA.

Depuis sa création, le Groupe SONAR a reversé à sa clientèle plus de 19 milliards de FCFA sous forme d'indemnisations et de prestations diverses par suite de sinistres. Première société d'assurances au Burkina, le Groupe SONAR réalise près de la moitié du chiffre d'affaires total du marché.

Fidèle à sa volonté de soutenir l'Etat burkinabè dans la lutte pour le développement économique, le Groupe SONAR a pris des participations au capital social de nombreuses sociétés pour un montant global de 1 300 000 000 FCFA.

{rt}